

Communiqué de presse, 21 janvier 2025

Mesures de la qualité en réadaptation stationnaire : les patients tirent un grand bénéfice des thérapies de réadaptation

Les résultats des mesures de l'ANQ publiés aujourd'hui montrent que les patientes et patients des cliniques de réadaptation suisses ont continué à réaliser de nets progrès en 2023. La qualité des traitements est restée élevée malgré une hausse du nombre de patientes et patients : les thérapies stationnaires ont permis d'atteindre des améliorations comparables à celles de l'année 2022 dans tous les domaines de santé concernés.

Dans le cadre des mesures de la qualité de l'ANQ, l'ensemble des cliniques et unités de réadaptation relèvent, selon des critères nationaux uniformes, l'évolution de l'état de santé de leurs patientes et patients pendant le traitement stationnaire. Ces mesures ont pour but d'évaluer l'efficacité des traitements dispensés en réadaptation gériatrique, en médecine interne, cardiaque, musculo-squelettique, neurologique, oncologique, paraplégiologique, psychosomatique et pulmonaire, ainsi que de fournir aux cliniques des indications pour initier d'éventuelles améliorations.

Dans les neuf domaines de réadaptation, les résultats de mesure 2023 montrent les progrès significatifs réalisés par les patientes et patients entre l'admission et la sortie. Les améliorations enregistrées au niveau de la capacité fonctionnelle et de la performance, de la participation, des troubles somatiques, de l'anxiété et de la dépression ainsi que de la qualité de vie liée à la santé sont similaires à celles de l'année 2022. Malgré la hausse du nombre de patientes et patients, les cliniques ont réussi à maintenir une qualité élevée et constante. En 2023, 95'632 cas de traitement ont été documentés au total dans toute la Suisse, contre 93'495 en 2022. Les données collectées ont été évaluées individuellement pour chaque clinique et comparées à la moyenne nationale de toutes les cliniques du même domaine de réadaptation. Tous les résultats peuvent être consultés sur le portail web de l'ANQ.

Focus sur les résultats de la réadaptation musculo-squelettique et neurologique

En 2023, les cliniques de *réadaptation musculo-squelettique* ont enregistré au total 30'789 cas de traitement, soit près de 1'000 de plus que l'année précédente. Dans ce domaine de réadaptation, les personnes souffrant d'arthrose du genou (gonarthrose) ou de blessures accidentelles (lésions traumatiques) représentaient les groupes de patients les plus fréquents, avec respectivement 23,5% et 21,4%. Avant leur admission en clinique de réadaptation, 87,5% des patientes et patients ont été traités dans un hôpital de soins aigus.

Comme le montre l'évaluation du score ADL (Activity-of-Daily-Life-Score), les thérapies de réadaptation ont permis d'améliorer nettement la capacité fonctionnelle des patientes et patients. À l'admission en réadaptation, leur score ADL moyen était de 43,6 points sur un maximum de 60 (43,7 en 2022). A leur sortie de clinique, ce score est passé à 52,6 points (2022 : 52,3). Grâce à cette amélioration, 94,5% des patientes et patients ont pu rentrer directement à leur domicile après le séjour de réadaptation.



En *réadaptation neurologique*, le nombre de patientes et patients a augmenté de près de 1'500 personnes pour atteindre 16'042. 40% des patients ont été traités pour des atteintes du système nerveux central dues à une cause vasculaire (maladies cérébrovasculaires). 13,4% souffraient d'une affection dégénérative du système nerveux (maladies neurodégénératives), telle que les maladies de Parkinson ou d'Alzheimer. Trois quarts des patientes et patients (75,5%) ont été admis dans une clinique de réadaptation après avoir séjourné dans un hôpital de soins aigus.

La capacité fonctionnelle des patientes et patients a également été mesurée au moyen du score ADL, atteignant une valeur moyenne de 35,7 points sur un maximum de 60 à l'admission en réadaptation (2022 : 35,5). A la sortie de réadaptation, ce score est passé à 45,0 points (2022 : 44,9). Après le traitement stationnaire, 81,5% des patientes et patients étaient en mesure de rentrer à leur domicile.

Rapports comparatifs nationaux et infographies (PDF)

- Résumé des rapports comparatifs nationaux 2023
- Infographies des résultats de mesure 2023

Graphiques en ligne (portail web de l'ANQ)

- [Réadaptation gériatrique](#)
- [Réadaptation en médecine interne](#)
- [Réadaptation cardiaque](#)
- [Réadaptation musculo-squelettique](#)
- [Réadaptation neurologique](#)
- [Réadaptation oncologique](#)
- [Réadaptation paraplégique](#)
- [Réadaptation psychosomatique](#)
- [Réadaptation pulmonaire](#)

Contact

Dr. phil. Stephan Tobler, responsable Réadaptation, tél. 031 511 38 44, stephan.tobler@anq.ch

Note pour les médias : les résultats de mesure ne permettent pas d'établir des classements des hôpitaux/cliniques

Les résultats des mesures de l'ANQ représentent des aspects importants de la qualité pour un échantillon spécifique sur une période déterminée. Les données fournissent des déclarations scientifiquement fondées sur certains aspects de la qualité des traitements dispensés et ne permettent donc pas de tirer des conclusions sur la qualité globale d'une institution. En raison de la complexité de la méthodologie, les résultats des mesures de l'ANQ ne se prêtent pas à l'établissement de classements. [Informations détaillées sur l'interprétation des résultats \(PDF\)](#)



L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques

L'ANQ coordonne et réalise des mesures de la qualité dans les soins aigus, en réadaptation et en psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. L'ANQ a été fondée en 2009 en tant qu'*Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques*. Les membres de l'ANQ sont H+ Les hôpitaux de Suisse, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. L'activité de l'association s'oriente à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), l'ANQ travaille à but non lucratif. Plus d'infos : anq.ch